# XPO LOGISTICS

**→ Mise en demeure**

**1ER OCTOBRE 2020**

## ENJEUX

La multinationale du transport routier et de la logistique XPO Logistics Europe, filiale du groupe américain XPO Logistics, fait l'objet depuis le 1er octobre 2019 d'une mise en demeure. Les entreprises ne peuvent pas sous-traiter leurs responsabilités ou externaliser leur devoir de diligence. Tel est le message adressé à XPO Logistics Europe, dont 54,8 % des activités ont été confiées à des sous-traitants en 2018. XPO aurait l'intention de devenir une société sans personnel – comme en témoignent ses derniers efforts en date liés à l'ouverture, avec Nestlé, d'un centre de distribution entièrement automatisé de plus de 59 000 mètres carrés au Royaume-Uni. Il est craint que le but réel recherché soit d'échapper à toute responsabilité concernant les travailleurs externalisés, intérimaires et en sous-traitance, et leurs conditions d'emploi.

## ACTEURS

La Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) et la Famille syndicale mondiale XPO sont à l'origine de cette démarche auprès de XPO Logistics.

© Sipa

# PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

XPO Logistics Europe a été radiée du Pacte mondial des Nations Unies en mai 2019 pour avoir omis de rendre compte des progrès auxquels elle s'est engagée concernant ses pratiques responsables et durables. Dans le sillage des plaintes soulevées depuis plusieurs années par la Famille syndicale mondiale XPO, l'ITF a tenté à plusieurs reprises d'amener le PDG de XPO à s'engager à garantir la protection des salariés au niveau mondial. XPO a su éluder les questions et a toujours refusé.

Le Directeur juridique de l'ITF, Ruwan Subasinghe, souligne l'importance de cette action : *« Il s'agit d'une démarche historique. C'est la première fois que des syndicats du monde entier s'unissent pour mettre en demeure une multinationale et ainsi l'obliger à respecter ses obligations légales en matière de droits humains et de devoir de diligence. Notre action aura des répercussions non seulement en France, mais aussi dans les relations de l'entreprise avec ses fournisseurs et sous-traitants tout au long de la chaîne d'approvisionnement, où qu'ils se trouvent dans le monde ».*

*« Le mouvement syndical mondial a exercé d'intenses pressions pour que les travailleurs des chaînes d'approvisionnement puissent invoquer la loi et transmettre leurs doléances directement à la société au sommet de ces chaînes, et c'est ce que nous avons réussi à obtenir dans ce cas précis ».*

*« Le message est clair : se réfugier derrière la sous-traitance n'est pas un modèle viable. Des lois comme celle-ci donnent le pouvoir aux travailleurs d'exiger de la transparence et des actes, et ils n'hésiteront pas à y recourir ».*

© Transportinfo.fr